

MAIRIE DE MAZÈRES
CS Rue de l'Hôtel de Ville
09270 MAZÈRES

DÉCISION 2022/039

Objet : Signature d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable en raison de son objet : acquisition d'un véhicule électrique de type camion benne de 3,9 tonnes conduisible avec un permis B

Le Maire de Mazères,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Maire de recevoir délégation du Conseil Municipal pour prendre des décisions dans certains domaines ;

Vu la délibération n° 2020 3 17 du 28 mai 2020 autorisant la délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire, en référence à l'article L 2122-22 du CGCT, et notamment de lui permettre :

4 - « De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres lorsque les crédits sont inscrits au budget. »

Vu l'article L2122-1 du Code de la Commande Publique :

"L'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables dans les cas fixés par décret en conseil d'Etat lorsqu'en raison notamment (...) de son objet, le respect d'une telle procédure est inutile, impossible ou manifestement contraire aux intérêts de l'acheteur" ;

Vu l'article R2122-3 du Code de la Commande Publique :

"l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables lorsque les travaux, fournitures ou services ne peuvent être fournis que par un opérateur économique déterminé pour l'une des raisons suivantes (...). 2° des raisons techniques (...)" ;

Vu la délibération 2022 7 4 du 9 décembre 2022, relative aux préconisations de la Ville face à la crise énergétique ;

Considérant que la commune de Mazères souhaite acquérir un véhicule pour ses services techniques, répondant aux objectifs suivants :

1. Réduire la pollution écologique : Acquérir un véhicule propre n'émettant pas de CO2 ;
2. Réduire la pollution sonore : Acquérir un véhicule générant moins de nuisance sonore dans la ville ;
3. Acquérir un véhicule adapté aux petits trajets au sein de la commune : la composition géographique de la commune, peu étendue, rend les véhicules thermiques inadaptés ;

4. Acquérir un véhicule conduisible avec un permis B afin que l'ensemble des agents de l'équipe puisse le conduire, tout en optimisant la charge utile, notamment pour les travaux de déblaiement des déchets verts ou de transports de cuves et de colmat ;
5. Répondre aux critères permettant de bénéficier du bonus écologique de l'Etat.

Considérant qu'un seul véhicule répondant à l'ensemble de ces objectifs existe sur le marché actuellement. Il s'agit d'un véhicule électrique de 3,9 Tonnes qui peut être conduit avec un permis B, le poids des batteries étant déduit PTAC, ce qui augmente la charge utile de 700 kgs à 1 100 kgs ;

Considérant que l'achat de ce véhicule permet de solliciter le bonus écologique de l'Etat, à hauteur de 40% sur le prix TTC ;

Considérant la proposition de la société Auto Services Pamiers ;

Décide,

- De conclure un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable, avec la société Auto Services Pamiers- ZI Les Canounges - 09100,
- De retenir la proposition commerciale d'un montant hors taxe qui s'élève à 66 737.43 euros (80 075.36 euros TTC) comprenant :
 - Un véhicule de type Ford transit chassis cabine équipé d'une benne et coffre, gyroled et triflash, marquage classe 2
 - 3,9 tonnes conduisible avec un permis B
 - A énergie courant électrique
 - De couleur blanc
 - Equipé des options et accessoires :
 - Avertisseur sonore de marche AR
 - Câble de recharge monophasé
 - Contrôle de la pression des pneumatiques
 - Contrôle de la puissance accélération
 - Pré-disposition pour feux de gabarit latéraux
 - Pro Power Onboard procure 1 source électrique de 2,3 kw pour brancher les outils
 - Rétroviseurs extérieurs électriques chauffants et rabattables électriquement
 - Câble de recharge type 2
 - Sellerie tissu
- De donner mandat à la société Auto Services Pamiers pour solliciter et percevoir le bonus écologique pour le compte de la collectivité.

Mazères, le 28 décembre 2022

Le Maire,

Louis MARETTE



Date de réception AR : 06/01/2023 Numéro de l'acte : 2022039
Identifiant unique de l'acte : 009-210901856-20221228-2022039-AU
Matières de l'acte : 1.1.1-Marchés non formalisés

